

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Gumout Freeze-Out</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	29212
<b>Utilisation recommandée</b>	Soin de voiture
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	ITW Permatex Canada
<b>Adresse</b>	35 Brownridge Road, Unit 1 Halton Hills, ON L7G 0C6 Canada
<b>Téléphone</b>	1-905-693-8900
<b>Courriel</b>	Pas disponible.
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-877-504-9352
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
	Danger par aspiration	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



### Mention d'avertissement

Danger

### Mention de danger

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
Provoque des irritations cutanées.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Conseil de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.  
Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Se laver soigneusement après la manipulation.  
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

<b>Intervention</b>	<p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).</p> <p>EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.</p> <p>EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir.</p> <p>Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.</p>
<b>Stockage</b>	<p>Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.</p> <p>Protéger contre les rayons solaires.</p> <p>Garder sous clef.</p>
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Autres dangers</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Heptane		142-82-5	23.71
Butane		106-97-8	17.24
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)		64742-88-7	6.47
Propane		74-98-6	4.31
Méthanol		67-56-1	0.86

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
<b>Yeux</b>	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	<p>L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.</p> <p>Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.</p> <p>Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.</p> <p>Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.</p>
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	<p>Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.</p> <p>S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.</p> <p>Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.</p>

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Retirer les sources d'ignition. Bien que les risques de déversement ou de fuite d'importance soient peu probables avec un aérosol, si cela arrive, absorber le liquide répandu au moyen d'une substance absorbante ininflammable telle que sable, vermiculite.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Porter un équipement de protection individuel approprié. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après la manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm	
	MPT	400 ppm	
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm	
	MPT	200 ppm	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	1000 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	2050 mg/m3	
		500 ppm	
	MPT	1640 mg/m3	
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	328 mg/m3	
		250 ppm	
	MPT	262 mg/m3	
		200 ppm	

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1000 ppm	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	200 mg/m3	Vapeur.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	750 ppm	
	MPT	600 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm	
	MPT	400 ppm	
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm	
	MPT	200 ppm	
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1000 ppm	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm	
	MPT	400 ppm	
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm	
	MPT	200 ppm	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	800 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm	
	MPT	400 ppm	
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	250 ppm	
	MPT	200 ppm	
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1000 ppm	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	1900 mg/m3	
		800 ppm	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	2050 mg/m3	
		500 ppm	
	MPT	1640 mg/m3	
		400 ppm	
Méthanol (CAS 67-56-1)	LECT	328 mg/m3	
		250 ppm	
	MPT	262 mg/m3	
		200 ppm	
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1800 mg/m3	
		1000 ppm	

## Valeurs biologiques limites

### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps
			n	d'échantillonnage

Méthanol (CAS 67-56-1)	15 mg/L	Méthanol	Urine	*
------------------------	---------	----------	-------	---

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

## Directives au sujet de l'exposition

### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.
------------------------	--------------------------------

### Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	Peut être absorbé par la peau.

### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Méthanol (CAS 67-56-1)	Peut être absorbé par la peau.
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Assurer une ventilation adéquate.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

### Protection de la peau

**Protection des mains** Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre** Conformément aux directives de votre employeur.

### Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

### Dangers thermiques

Sans objet.

## Considérations sur l'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Aérosol Gaz liquéfié.
Couleur	Incolore
Odeur	Kérosène (pétrole)
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.

<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 37.78 °C (> 100 °F)
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	> 1 (AcBu=1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (Eau)</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Dangers d'explosion</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	0.685 - 0.695 g/ml

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. Les contenants de type aérosol devient instable à températures dépassant 49°C (120.2°F).
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	La chaleur, flammes nues, décharge statique, étincelles et d'autres sources d'allumage. Ne mélangez pas aux matériaux incompatibles.
<b>Matières incompatibles</b>	Acides. Oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

## 11. Données toxicologiques

---

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.
<b>Peau</b>	Provoque des irritations cutanées.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.  Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
--	--

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Effets narcotiques.

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Butane (CAS 106-97-8)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	276000 ppm, 4 heures 658 mg/l/4h
	souris	680 mg/L, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Heptane (CAS 142-82-5)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	103 mg/L, 4 heures
DL50	souris	75 mg/L, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	15000 mg/kg
Méthanol (CAS 67-56-1)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	15800 - 20000 mg/kg
	rat	> 450000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	chat	85.4 mg/l/4h 43.7 mg/L, 6 heures
	rat	64000 ppm, 4 heures 87.5 mg/L, 6 heures 83.2 - 128.8 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	chien	8000 mg/kg
	humain	143 - 300 mg/kg
	lapin	14200 - 14400 mg/kg
	rat	790 - 13000 mg/kg
	Singe	3000 mg/kg 2000 mg/kg
	souris	7300 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 1442.8 mg/L, 15 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg 3000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 6 mg/l/4h 5.3 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque des irritations cutanées.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Non classé.	
<b>Cancérogénicité</b>	Voir ci-dessous.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	A3	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
KÉROSÈNE (NON AÉROSOL), EXPRIMÉ EN VAPEURS D'HYDROCARBURES TOTALES (CAS 64742-88-7)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut causer de la somnolence et des étourdissements.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
<b>Effets chroniques</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.	

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>	
<b>Heptane (CAS 142-82-5)</b>			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/L, 96 heures
<b>Méthanol (CAS 67-56-1)</b>			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	> 10000 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	> 100 mg/L, 96 heures
<b>Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)</b>			
Crustacés	CE50	Daphnie	100 mg/L, 48 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>			
<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas de données disponibles.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		



**Autres effets adverses**

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

---

### 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

### 14. Informations relatives au transport

---

<b>Général</b>	Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
----------------	---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)****Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Aérosols , non- inflammable
<b>Classe de danger</b>	2.2
<b>Dispositions particulières</b>	80, 107
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	< 1L - Limited Quantity

**TMD**


---

### 15. Informations sur la réglementation

---

<b>Règlements fédéraux canadiens</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
--------------------------------------	---

**Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée**

Butane (CAS 106-97-8)	Listé
-----------------------	-------

**COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification**

Butane (CAS 106-97-8)	1 TONNES
Heptane (CAS 142-82-5)	1 TONNES
Méthanol (CAS 67-56-1)	1 TONNES
Propane (CAS 74-98-6)	1 TONNES
Solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	1 TONNES

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

<b>Situation SIMDUT</b>	Contrôlé
-------------------------	----------

## État des stocks

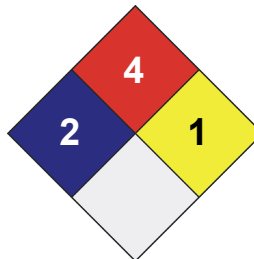
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		4
Danger physique		1
Protection individuelle		X



**Date de publication**

08-Juin-2016

**Date de la révision**

08-Juin-2016

**Version n°**

01

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

**Clause d'exonération de responsabilité**

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Préparé par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021